

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



### RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

IDENTIFICATION DU MÉLANGE:

Dénomination commerciale: **TUTELA COOLANT**

Code commercial: 77333

Numéro d'enregistrement N/A

#### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

USAGE RECOMMANDÉ : Antigel concentré.

USAGES DÉCONSEILLÉS : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux spécifiés sans avis préalable d'un expert.

#### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FOURNISSEUR: PETRONAS LUBRICANTS ITALY S.P.A.

Via Santena 1

10029 Villastellone (Torino) - ITALY

Tel: +39 01196131 Fax: +39 0119613313

CONTACT DU RESPONSABLE CHARGE DES DONNEES DE SECURITES DU PRODUIT:

Informations sur la conformité de la législation [info-regulation.eu@pli-petronas.com](mailto:info-regulation.eu@pli-petronas.com)

#### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Service de réponse d'urgence (24h/7d)

+33 1 72 11 00 03 (Français)

+31 10 713 81 95 (Flamand)

+44 1235 239670 (Anglais, Français, Flamand)

### RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS



#### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Attention

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Contient:

Ethylène glycol

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune

### 2.3. AUTRES DANGERS

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs  
endocriniens présent en concentration  $\geq 0.1\%$

## RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. SUBSTANCES

N.A.

### 3.2. MÉLANGES

Glycols, stabilisateurs, eau.

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| QUANTI<br>TÉ | DÉNOMINATION | N°<br>IDENTIFICA<br>TION | CLASSIFICATION | NUMÉRO<br>D'<br>ENREGISTREMEN<br>T |
|--------------|--------------|--------------------------|----------------|------------------------------------|
|--------------|--------------|--------------------------|----------------|------------------------------------|

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



|                  |                                       |                                                     |                                                                                 |                       |
|------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 90.0-<br>100.0 % | Ethylène glycol                       | CAS:107-21-1<br>EC:203-473-3<br>Index:603-027-00-1  | Acute Tox. 4, H302; STOT RE 2, H373                                             | 01-2119456816-28-XXXX |
| 0.3-<0.5 %       | Nitrite de sodium                     | CAS:7632-00-0<br>EC:231-555-9                       | Ox. Sol. 2, H272; Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 3, H301; Aquatic Acute 1, H400 | 01-2119471836-27-XXXX |
| 0.1-<0.25 %      | Disodium tetraborate decahydrate      | CAS:1303-96-4<br>EC:215-540-4<br>Index:005-011-00-4 | Eye Irrit. 2, H319; Repr. 1B, H360FD                                            | 01-2119490790-32-XXXX |
| 0.01-<0.05 %     | Hydroxyde de potassium (019-002-00-8) | CAS:1310-58-3<br>EC:215-181-3                       | Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H302                       | 01-2119487136-33-XXXX |

Limites de concentration spécifiques:  
C ≥ 5%: Skin Corr. 1A H314  
2% ≤ C < 5%: Skin Corr. 1B H314  
0.5% ≤ C < 2%: Skin Irrit. 2 H315  
0.5% ≤ C < 2%: Eye Irrit. 2 H319

Phrases H et liste d'abréviations : voir en-tête 16.

### RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

#### 4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

##### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever les vêtements et les chaussures souillés et rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

##### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer abondamment avec de l'eau pendant un minimum de 10 minutes en maintenant bien ouverts les yeux. Retirer les lentilles de contact si elles sont faciles à enlever. Obtenir de l'attention médicale en cas de développement ou persistance de douleur ou rougeurs de la peau. En cas de contact avec le produit chaud, rincer abondamment avec de l'eau pour refroidir. Consulter immédiatement un médecin afin de déterminer la condition des yeux et le traitement à suivre.

##### EN CAS D'INGESTION :

Si le produit a été avalé, CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN et présentez l'étiquette ou l'emballage. Ne provoquer en aucun cas le vomissement afin d'éviter l'inhalation dans les voies

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



respiratoires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête vers le bas afin d'éviter les risques d'inhalation dans les poumons. Ne jamais administrer oralement aucune substance à des personnes inconscientes.

### EN CAS D'INHALATION :

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs ou de brumes, éloigner la personne affectée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir de l'attention médicale si nécessaire.

## 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Consulter le chapitre 11.

## 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Consulter le chapitre 4.1.

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

# RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit ne présente pas de risques particuliers d'incendie. En cas d'incendie utiliser des extincteurs ou d'autres dispositifs d'extinction pour incendies de classe B : mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche, eau nébulisée, sable, terre.

Refroidir avec de l'eau les emballages non touchés par l'incendie mais exposés à la chaleur qui est dégagée, pour éviter la possible explosion.

Ne pas utiliser un jet d'eau. Utiliser le jet d'eau seulement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### MOYENS D'EXTINCTION QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

Aucun en particulier.

## 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Ne pas respirer les fumées de combustion car des composés dangereux peuvent résulter de l'incendie.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: Oxides of carbon, compounds of sulphur, phosphorus, nitrogen and products of incomplete combustion.

## 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



conteneurs non endommagés.

### **RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

#### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter l'ingestion du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux, en portant des vêtements de protection. Éviter de respirer les fumées et les aérosols.

Les surfaces sur lesquelles le produit a été déversé peuvent devenir glissantes.

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

#### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Éviter la présence de flammes et/ou étincelles près de la perte ou des déchets produits. Ne pas fumer. Endiguer en cas de dispersions importantes de produit et absorber ce qui a été dispersé. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériels inertes absorbants. Récupérer avec des palettes après absorption du solvant et transférer dans des récipients appropriés. Éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

#### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

#### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter l'ingestion accidentelle. Éviter le contact direct et répété avec la peau et les yeux. Éviter la formation de vapeurs et de brouillards. Utiliser dans un lieu bien aéré. Ne pas fumer ou utiliser des flammes libres pendant l'usage ; éviter le contact avec étincelles ou d'autres possibles sources d'allumage. Ne pas conserver dans des récipients ouverts dans les lieux de travail, afin d'éviter la formation de vapeurs à élevée concentration. Ne pas boire ni manger pendant l'emploi.

#### 7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conserver le produit dans des récipients originaux, bien fermés et stockés afin d'assurer le contrôle des éventuelles pertes. Stocker dans un lieu frais, à l'abri et loin de toute source de chaleur et de l'exposition directe des rayons solaires, en accord avec la législation en vigueur en matière de sécurité.

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



Garantir une ventilation appropriée des locaux. Garder loin des flammes ou étincelles et éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Consulter la liste d'utilisations autorisées au chapitre 1.2.

## RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Liste des composants avec valeur OEL

|                                                         | TYPE OEL | LONG TERME MG/M3 | LONG TERME PPM | COURT TERME MG/M3 | COURT TERME PPM | REMARQUE |
|---------------------------------------------------------|----------|------------------|----------------|-------------------|-----------------|----------|
| Ethylène glycol<br>CAS: 107-21-1                        | CHINA    | 20.000           |                | 40.000            |                 |          |
|                                                         | UE       | 52.000           | 20.000         | 104.000           | 40.000          |          |
| Hydroxyde de potassium (019-002-00-8)<br>CAS: 1310-58-3 | UE       | 2.000            | 0.870          | 2.000             |                 |          |

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

|                                  | LIMIT VOIE E D' PNEC | FRÉQUENCE D' EXPOSITIO N | REMARQUES |
|----------------------------------|----------------------|--------------------------|-----------|
| Ethylène glycol<br>CAS: 107-21-1 | 10 mg/l              | Eau douce                |           |
|                                  | 1 mg/l               | Terrain (agricole)       |           |
|                                  | 20.9 mg/l            | Eau marine               |           |

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

|                                  | TRAVAILleur INDUSTRIEL | TRAVAILleur PROFESSIONNEL | CONSUMATEUR | VOIE D' EXPOSITION | FRÉQUENCE D' EXPOSITION        | REMARQUES |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------|-------------|--------------------|--------------------------------|-----------|
| Ethylène glycol<br>CAS: 107-21-1 | 106 mg/kg              |                           |             | Cutanée humaine    | Long terme, effets systémiques |           |

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



|                                                         |                        |                                |       |
|---------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|-------|
| 35                                                      | Inhalation humaine     | Long terme, effets locaux      | mg/m3 |
| 53                                                      | Cutanée humaine        | Long terme, effets systémiques |       |
| 7                                                       | Inhalation humaine     | Long terme, effets locaux      | mg/m3 |
| Hydroxyde de potassium (019-002-00-8)<br>CAS: 1310-58-3 | 1 1 Inhalation humaine | Long terme, effets locaux      | mg/m3 |

### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Éviter la formation de brouillard et de particules en suspension par l'intermédiaire de systèmes locaux de ventilation ou d'aspiration, ou autres précautions obligatoires. Mettre en place toutes les précautions obligatoires pour éviter la pénétration du produit dans l'environnement (par ex. systèmes d'aspiration, bassins de récupération, etc.).

#### PROTECTION DES YEUX:

Porter des lunettes de sécurité lorsqu'il y a la possibilité d'entrer en contact avec le produit. Si nécessaires d'autres indications, se référer à la norme CEN-EN 166.

#### PROTECTION DE LA PEAU:

Porter des vêtements de travail et des tabliers en matériel approprié ; changer immédiatement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Si d'autres indications sont nécessaires, se référer à la norme CEN\_UN 14605 (qui a substitué les normes CEN\_EN 465-466-467).

Maintenez un niveau raisonnable d'hygiène personnelle.

#### PROTECTION DES MAINS:

Porter des gants de travail constitué de matériaux résistants (par exemple néoprène, nitrile). Aux premiers signes d'usure ils devraient être remplacés. Le choix du type de gants et la durée de leur utilisation devront être décidé de l'employeur sur la base du travail qui prévoit l'utilisation du produit et en tenant compte des indications des producteurs et de la législation en vigueur sur les équipements de protection individuels (norme CEN-UN 347). Porter les gants seulement avec les mains pr

#### PROTECTION RESPIRATOIRE:

Pas nécessaire en conditions normales d'emploi. Dans le cas où les limites d'exposition recommandé sont dépassées, utiliser des masques avec cartouches pour vapeurs organiques et brouillards (par exemple masque à carbones actifs).

#### CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Consulter les mesures d'ordres technique et les chapitres 6.2, 6.3, 7.2, 12 et 13.

## RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

ÉTAT PHYSIQUE: LIQUIDE

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



|                                                              |                  |                |
|--------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| ASPECT ET COULEUR                                            | LIQUIDE JAUNE    |                |
| ODEUR                                                        | PAS IMPORTANT    |                |
| SEUIL D'ODEUR                                                | PAS IMPORTANT    |                |
| PH                                                           | 10.73            | ( ASTM D1287 ) |
| POINT DE FUSION/CONGÉLATION                                  | N.A.             |                |
| POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION        | >108 °C (226 °F) | ( ASTM D1120 ) |
| POINT ÉCLAIR                                                 | 125 °C (257 °F)  | ( ASTM D92 )   |
| LIMITE SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION | N.A.             |                |
| DENSITÉ DES VAPEURS                                          | N.A.             |                |
| PRESSION DE VAPEUR                                           | N.A.             |                |
| DENSITÉ                                                      | 1.12 G/CM3       | ( ASTM D5931 ) |
| HYDROSOLUBILITÉ                                              | TRÈS SOLUBLE     |                |
| SOLUBILITÉ DANS L'HUILE                                      | N.A.             |                |
| COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)                       | N.A.             |                |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE                                  | N.A.             |                |
| TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION                                 | N.A.             |                |
| VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 100° C                               | N.A.             |                |
| VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 40° C                                | N.A.             |                |
| PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES                                        | N.A.             |                |
| PROPRIÉTÉS COMBURANTES                                       | N.A.             |                |
| INFLAMMABILITÉ:                                              | N.A.             |                |
| COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS - COV =                         | N.A.             |                |
| CARACTÉRISTIQUES DES PARTICULES:                             |                  |                |
| TAILLE DES PARTICULES:                                       | N.A.             |                |

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| FREEZING POINT                                        | N.A. |
| POUR POINT                                            | N.A. |
| DROPPING POINT                                        | N.A. |
| PROPRIÉTÉS CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES DE SUBSTANCES |      |
| MISCIBILITÉ                                           | N.A. |
| CONDUCTIBILITÉ                                        | N.A. |
| PAS AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES                   |      |

## RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Lire attentivement toutes les informations dans les autres sections du chapitre 10.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Non probable en conditions normales d'utilisation.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Le produit doit être maintenu loin des sources de chaleurs. Dans tous les cas, il est recommandé de ne pas dépasser les 100°C pour éviter l'évaporation de l'eau contenue dans le produit.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Le produit est alcalin : éviter donc le contact avec les substances acides. Ce contact pourrait déclencher une réaction de neutralisation qui, dans certains cas peut être violente, et peut provoquer le développement de chaleur et d'éclaboussures du produit.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone et composés d'azote.

## RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

#### TOXICITÉ AIGÜE:

Le produit est nocif en cas d'ingestion. L'ingestion de quantités significatives peut causer des dommages au système nerveux central, des lésions aux reins et au foie.

Le produit ingéré peut provoquer irritation du système digestif, avec apparition de symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

#### CORROSION OU IRRITATION CUTANÉE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des irritations et une dermatite.

#### LÉSIONS OCULAIRES OU IRRITATION OCULAIRE GRAVES :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais un contact direct pourrait occasionner des irritations légères.

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

#### SENSIBILISATION CUTANÉE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### CANCEROGENICITE:

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION UNIQUE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais l'inhalation de brouillards et de vapeurs générés à des températures élevées peut parfois occasionner une irritation respiratoire.

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION RÉPÉTÉE :

Ce produit relève de cette classe.

### DANGER PAR ASPIRATION :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

## 11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

## **RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

### 12.1. TOXICITÉ

Informations écotoxicologiques:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Données sur la biodégradabilité du produit pas disponibles.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Comme la dispersion dans l'environnement peut entraîner la contamination de la matrice environnementale (terre, sous-sol, eaux de surface et eaux souterraines), ne pas libérer dans l'environnement.

### 12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Non disponible.

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



### 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Aucun effet connu.

### 12.7 OTHER ADVERSE EFFECTS

Aucun effet connu.

## **RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, éviter les dispersions du produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts, galeries ou cours d'eau. Respecter la législation en vigueur en matière de protection de la pollution des eaux et du sol. Eliminer le produit épuisé avec les récipients en les remettant aux entreprises spécialisées et autorisées, en respectant la législation locale ou nationale en vigueur.

Le produit usagé doit être considéré comme déchets spéciaux à classer en conformité avec la directive 2008/98/CE et la législation relevante sur les déchets.

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

### 14.1. NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION

N/A

### 14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

### 14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

ADR-Classe: N/A

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

### 14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

ADR-Groupe d'emballage: N/A

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



### 14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Quantité d'ingrédients toxiques: 0.00  
Quantité d'ingrédients hautement toxiques: 0.00  
Polluant marin: Non  
Polluant environnemental: Non  
IMDG-EMS: N/A

### 14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A  
ADR - Numéro d'identification du danger : N/A  
ADR-Dispositions particulières: N/A  
ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: N/A  
IATA-Avion CARGO: N/A  
IATA-Etiquette: N/A  
IATA-Danger subsidiaire: N/A  
IATA-Erg: N/A  
IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A  
IMDG-Note de rangement: N/A  
IMDG-Danger subsidiaire: N/A  
IMDG-Dispositions particulières: N/A

### 14.7. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

N.A.

## **RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

---

### 15.1. SAFETY, HEALTH AND ENVIRONMENTAL REGULATIONS SPECIFIC FOR THE PRODUCT IN QUESTION

Règlement 1272/2008 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes - concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges - et d'après les adaptations conséquentes aux progrès techniques et scientifiques.

Règlement 790/2009 CE, amendement du règlement 1272/2008 CE en raison de son adaptation au progrès techniques et scientifiques, concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges

Règlement 1907/2006 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



Règlement 878/2020 UE modifiant le règlement 1907/2006 CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

Directives 89/391/CE, 89/654/CE, 89/655/CE, 89/656/CE, 90/269/CE, 90/270/CE, 90/394/CE, 90/679/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs

Directive 98/24/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 1991/156/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec la législation nationale, concernant les déchets

Directives CE et législation nationale concernant la protection de l'environnement (air, eau, sol)

Règlement 648/2004/CE concernant les détergents.

Directive 2012/18/CE, et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

RÈGLEMENT (EU) N° 286/2011 (ATP 2 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 618/2012 (ATP 3 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 487/2013 (ATP 4 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 944/2013 (ATP 5 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 605/2014 (ATP 6 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2016/918 (ATP 8 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2017/776 (ATP 10 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2018/669 (ATP 11 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2021/849 (ATP 17 CLP)

RESTRICTIONS LIÉES AU PRODUIT OU AUX SUBSTANCES CONTENUES CONFORMÉMENT À L'ANNEXE XVII DE LA RÉGLEMENTATION (CE) 1907/2006 (REACH) ET SES MODIFICATIONS SUCCESSIVES:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: 30, 70, 75

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DIRECTIVE EU 2012/18 (SEVESO III):

N.A.

RÈGLEMENT (UE) NO 649/2012 (RÈGLEMENT PIC)

Aucune substance listée

CLASSE ALLEMANDE DE DANGER POUR L'EAU.

Classe 1: peu polluant.

SUBSTANCES SVHC:

Aucune donnée disponible

### 15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

Fiche conforme aux critères du règlement 878/2020 UE ainsi qu'au règlement 1272/2008 CE et

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



modifications subséquentes.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

This product must not be used in applications other than recommended without first seeking the advice of the Technical Department.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

This product must be stored, handled and used according to correct industrial hygienic practices and in compliance with laws in force.

The information contained herein is based on the present state of our knowledge and is intended to describe our products from the point of view of safety requirements. It should not therefore be considered as any guarantee of specific properties.

Remarque sur l'en-tête 3, expressions H :

| CODE   | DESCRIPTION                                                                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H272   | Peut aggraver un incendie; comburant.                                                                                           |
| H290   | Peut être corrosif pour les métaux.                                                                                             |
| H301   | Toxique en cas d'ingestion.                                                                                                     |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                                       |
| H314   | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                                                 |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                        |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.                                                                                 |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral). |

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

| CODE       | CLASSE DE DANGER ET CATÉGORIE DE DANGER | DESCRIPTION                                                                                  |
|------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.14/2     | Ox. Sol. 2                              | Matière solide comburante, Catégorie 2                                                       |
| 2.16/1     | Met. Corr. 1                            | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1                         |
| 3.1/3/Oral | Acute Tox. 3                            | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                                                 |
| 3.1/4/Oral | Acute Tox. 4                            | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                                 |
| 3.2/1A     | Skin Corr. 1A                           | Corrosion cutanée, Catégorie 1A                                                              |
| 3.3/2      | Eye Irrit. 2                            | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                             |
| 3.7/1B     | Repr. 1B                                | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B                                                  |
| 3.9/2      | STOT RE 2                               | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2 |

4.1/A1 Aquatic Acute 1 Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

### CLASSIFICATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

3.1/4/Oral  
3.9/2

### MÉTHODE DE CLASSIFICATION

Méthode de calcul  
Méthode de calcul

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: centre antipoison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Tenir à l'écart de la chaleur

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

# Fiche de Données de Sécurité

## TUTELA COOLANT

Fiche du 20/12/2022  
révision 4



N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

**\* Modèle de fiche changé entièrement suite à une mise à jour réglementaire.**